EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le **vendredi 21 JUIN 2019**

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A REMUNERER LE PERSONNEL ENSEIGNANT INTERVENANT LORS DES TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES DANS LES ECOLES DE LA VILLE**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie.....Procuration à Mme Primo
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI Zahia .....Procuration à Mme Pona
PARLANI René.....Procuration à Mme Arnal
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier.....Procuration à M. Porcédo
SEMENZIN Véronique .....Procuration à M. Pontet
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine ..... Absente
RIGAUD Hervé.....Absent
AMIC Bruno .....Absent
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio .....Procuration à Mme Apothéloz
BLANGERO Maryse .....Absente
LEPOITTEVIN Clément .....Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24
Nombre de pouvoirs : 06
Absents à la séance : 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de ses compétences, la Ville de Gardanne doit rémunérer les enseignants effectuant des heures supplémentaires au cours des heures d'enseignement effectuées dans les écoles de la Ville.

Vu le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectuées par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Vu l'arrêté du 11 janvier 1985 fixant le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains personnels enseignants à la demande et pour le compte des collectivités locales,

Vu le Bulletin Officiel de l'Education Nationale en date du 2 mars 2017 notamment la note de service 2017-030 du 8 février 2017,

Vu la liste des enseignants intervenant dans les établissements scolaires de la Ville pour l'année scolaire 2018-2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les enseignants intervenants au cours des heures d'enseignement effectuées dans les écoles de la Ville, soit :

Liste des enseignants
Ecoles Elémentaires de la ville de GARDANNE

Ecole Paul CEZANNE
Ida Sandrine (Directrice)
Louat Béatrice
Bouis Marie- José
Pierre Frédérique
Chapelier Patricia
Rossi Valérie
Rey Bruno

Ecole Frédéric MISTRAL
Richard Marie-Christine (Directrice)
Gardon Myriam
Thomas Valérie
Pajon Géraldine
Car Fabienne
Boyer Christelle
Aureglia Philippe
Pellegrin Charlène

Ecole Lucie AUBRAC
Giovanazzi Marie- Agnès (Directrice)
Giorgi Céline
Giovanazzi Jean Pascal
Bonassi Anne
Oechsel Hervouet Marie-Charlotte
Minne Anne
Pasero Emilie
Negrel Guillaume
Zoro Marie-Louise

Ecole Albert BAYET
Haon Lionel (Directeur)
Bonnet Salma
Gonzales Laure
Canut Sandrine
Hugues Julie
Ikherbane Nora
Trouillet Caroline
Bisotto Florence
Tichtinsky Véronique
Sermet Nadine

Ecole Jacques PREVERT
Terrier J. Louis (Directeur)
Beury Agnès
Chabran Pascale
Perronne Anne
Leclercq Sabrina
Madelenat Laure
Lefebvre Christine
Evrard Juliette
Cirasaro Miranda
Bessaih Daniel
Flick Tatiana
Meyer Catherine
Hajdukiewicz Anne
Moreira Da Silva Gabrielle
Alessandri Christine
Thevenin Marie

Ecole Georges BRASSENS
Arnaud Cécile (Directrice)
Villar Jennifer
Legoupil Cendrine
Negrel Guillaume
Gorgodian Paule
Rebeche Claude
Pellegrin Annie
Dorient Elise
Berard Natacha
Oziol Daniel
Elicki J. Pierre
Evrard Juliette

Ecole CHATEAU PITTY
Benest Christophe (Directeur)
Fermania Vitorino Géraldine
Garabedian Virginie
Kowalke Bérengère
Messager Corinne
Duhamel Géraldine
Zumsteg Aurélie
Dennis Juliette
Debono Hélène
Salel Dallest Nadège

ARTICLE 2 : Que cette liste correspond au personnel enseignant pour l'année scolaire 2018-2019 et que celle-ci sera revue pour chaque nouvelle année scolaire.

ARTICLE 3 : Que le taux de la vacation est fixé par le Bulletin Officiel de l'Education Nationale en date du 2 Mars 2017, notamment la note de service n° 2017-030 du 8 février 2017, soit :

Heure d'Enseignement

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 €
Instituteurs exerçant en collège	22,26 €
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,82 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	27,30 €

ARTICLE 4 : Que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUIL. 2019

AFFICHÉE LE : 03 JUIL. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 03 JUIL. 2019